

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2720

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 1067 de M. Bothorel

ARTICLE 19

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.